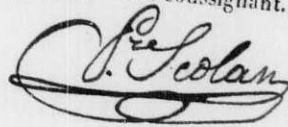



 Du Vingt sixième jour du mois de mars mil huit
 cent vingt-neuf, à huit heures du matin

20
 ACTE DE NAISSANCE de Marie Bochet
 né le vingt cinq du dit mois
 à Deux heures du matin fille légitime
 de Loussaint Bochet âgé de trente quatre ans,
 profession de Cultivateur domicilié à Plouballanec
 et de Jeanne Le prunelle
 âgée de vingt cinq ans, profession de Ménagère
 demeurant à Plouballanec

L'enfant présenté à l'Officier de l'État civil a été reconnu être
 du sexe Féminin
 La déclaration de la naissance a été faite par Loussaint
Bochet âgé de
trente quatre ans, profession de Cultivateur
 demeurant à Plouballanec
 Premier témoin, Yves Le Roux
 âgé de soixante deux ans, profession de Cultivateur
 demeurant à Plouballanec
 Second témoin, Guillaume Le Guez
 âgé de soixante deux ans, profession de Laboureur
 demeurant à Plourivo
 Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins
 ont déclaré ne savoir signer

Constaté suivant la loi, par moi Pierre Solan
Maire & Officier de l'État civil soussigné.


Informations liées à l'image.

Lieu : Ploubazlanec
 Période : 1825 - 1832